



Des désirs d'autonomie aux fantasmes de l'interdit

A la simple évocation des termes autonomie et interdit, on sent vite le poids du sens qu'ils portent. Très certainement, ils ne sont pas innocents. Ils véhiculent un lourd univers sémantique plongeant dans les temps de l'histoire tout en comportant une étonnante contemporanéité.

L'autonomie tout d'abord. Cette vocation à penser, agir ou vivre libéré de toutes autorités *supérieures* par l'esprit, l'influence ou la force. Elle fait penser à la fois à ces jeunes adultes tout juste sortis du cercle familial cherchant leur voie scolaire ou professionnelle, comme à ces grands-parents octogénaires dont le désir le plus fort est de ne pas quitter leur domicile. En ces jours d'été 2008, l'autonomie fait aussi son grand retour médiatique par la voie guerrière qui l'a souvent popularisée aux XIX^e et XX^e siècles. Sans scrupu-

les, le grand frère russe continue à jouer la carte sanglante de l'autonomie pour rappeler le Caucase dans son giron. L'autonomie enfin, dans l'histoire des idées, rappelle sans aucun doute le basculement survenu avec la Renaissance, quand les esprits aspiraient à gagner en indépendance face au dogme religieux structurant, dominant et avilissant. Depuis, il est certain que l'autonomie de la raison individuelle héritée des Lumières n'a pu perdurer jusqu'à nos jours sans quelques mutations.

L'*interdit* ensuite ; selon le dictionnaire Le Robert, et contrairement au terme précédent, il n'est pas de racine grecque mais latine. Il a été popularisé par les autorités religieuses qui, dès le XV^e siècle, l'ont utilisé pour exprimer leur sentence face aux écarts au dogme. Si, avec le temps, la législation et la justice des hommes ont pris le pas sur celles des dieux, dire ce qui est de l'ordre du *non autorisé* est toujours un élément structurant de la vie sociale. Comme hier, aujourd'hui la société est faite de règles. Ce qui a bougé est la

manière de les édicter, autrement dit, leur laïcisation par le biais du politique. On sent dès lors que se situe là une partie de l'enjeu démocratique. Cela étant, cette rationalisation de l'interdit ne doit pas laisser croire que le jugement moral ait disparu. Il demeure. Il peuple le conscient ou l'inconscient de nos sociétés capitalistes avancées, avec une densité variable selon les univers anthropologiques ou sociaux. Des éléments bien mis en valeur par les sciences sociales qui se chargent d'observer les sommes de colonisation du monde réel par les *interdits*. Les écrits de Michel Foucault sur la sexualité représentent sans aucun doute un des esprits les plus fertiles sur la question dans le champ francophone¹.

Au total, si ces deux mondes semblent contradictoires sur beaucoup d'aspects, c'est entre désirs et fantasmes, dans la complémentarité de leur capacité à illustrer les vibrations du monde contemporain, que nous les envisageons.

Par *désir d'autonomie*, il faut comprendre l'aboutissement de la rationalisation de la société et des individus. Observations issues du constat sociologique établi, dès le début du XX^e siècle par Max Weber au travers de la notion de : "*désenchantement du monde*"². Cet état correspond à un recul des croyances religieuses comme mode d'explication des phénomènes. Depuis, sociologues comme philosophes l'ont nourri dans le contexte sociétal du capitalisme avancé où la : "*raréfaction systématique des ressources de sens*"³ voit des populations de moins en moins enclines à soutenir et à adhérer aux grands discours potentiellement aliénants.

A cet égard, Mai 68 en a été l'une des expressions. C'est donc la notion même de communauté de pensée et d'être qui est remise en cause. Elle correspond à la difficulté de faire se réunir des individus autour d'un *topos* métaphysique de caractère religieux, national ou idéologique.

On pourrait dès lors en déduire que le partage des interdits n'émanant pas d'une autorité humaine – nous pourrions aussi dire de nature *politique* – soit significativement remis en cause. Cependant, cette analyse est minorée quand, dans le même temps, nous constatons un désintérêt pour le politique, ou le mode de gestion des affaires de la cité et de la communauté. L'ensemble des sociétés démocratiques libérales voit leurs citoyens se désintéresser de la *chose publique*. Ce que certains comprennent comme les effets les plus destructurants de l'individualisme ou, plus généralement, du post-modernisme. Ainsi, le système de la démocratie représentative semble atteindre ses limites avec, par exemple, un taux de participation aux élections tendanciellement déclinant, à l'image de l'implication dans les partis politiques ou les structures de représentation sociale et professionnelle.

D'un point de vue politologique, autrement dit, de ce qui renvoie à l'étude du pouvoir, il ressort que le lien entre *autonomie* et *interdit* s'illustre principalement par l'attaque du second par le premier. Deux principaux effets sont repérables. D'une part, la remise en cause de la démocratie représentative pour la part de délégation de pouvoir, donc de dessaisissement de



l'autonomie, qu'elle représente. Et, d'autre part, mais non sans liens, la perte de souveraineté ou d'autorité des institutions en charge de la définition ou de la gestion de l'intérêt collectif – le *déclin de l'institution* sur laquelle a travaillé le sociologue François Dubet⁴ –. A leur niveau, ces effets prennent à contre-pied ou *interdisent* l'autonomie de penser et d'agir du citoyen ; *in fine*, elle brime sa liberté. Il peut se retrouver face à une décision publique qui va à l'encontre de sa pensée raisonnable, de son intérêt ou de ses valeurs. Il s'agit là d'une critique classique faite au libéralisme politique envisagé dans un cadre démocratique.

Si dans les sociétés européennes, le débat autour de l'avenir de la démocratie ne s'est jamais éteint, le monde de la pensée francophone, et en particulier française, en paraît particulièrement friand depuis la fin des années quatre-vingt dix. Après s'être présenté comme le seul horizon possible au sortir de la Guerre froide – au travers

des écrits de Francis Fukuyama⁵ –, la *démocratie libérale* et sa conception dogmatique de l'autonomie citoyenne subit aujourd'hui de fermes critiques⁶. Telles celles de l'un de ces intellectuels contempteurs, Marcel Gauchet, avançant que : "c'est la *poussée ininterrompue et généralisée des droits individuels qui déstabilisent l'édifice (...) la sacralisation des libertés des membres de la dite collectivité a pour effet de vider ce pouvoir de sa substance (...) Dans les années 2000, (...) le problème, c'est le triomphe des droits individuels et l'éclipse des collectifs, qu'il s'agisse des masses, des classes ou des nations*"⁷. Trop d'autonomie et d'individualité garanties par une sacralisation des droits individuels et humains tueraient donc la démocratie. Cela par l'impossibilité même de l'arrivée au compromis⁸ et la remise en cause du degré nécessaire d'autorité pour le respect des règles édictées.

La résistance s'organise pour sauver l'*interdit* et ses autorités. Il semble que les pensées conservatrices, qui affectionnent à le manier, s'appliquent à les convoquer de nouveau en profitant d'un Etat social évanescent. En clair, l'*interdit* refait surface au fur et à mesure du retour d'un contrôle social plus serré rendu nécessaire par un Etat social qui retire son étreinte *maternelle* sur la société. L'autorité doit donc feinter, contourner et esquiver ces désirs d'autonomie par le recours aux interdits invisibles, non contraignants et plus souples ; car il est difficile de retirer des degrés d'autonomie ou de liberté à celles et ceux qui ont pu y goûter.

Dans la perspective de Michel Foucault qui parlait des sociétés de surveillance et de punition au début de l'époque moderne⁹, il semble qu'aujourd'hui nous puissions parler d'une *société du contrôle*. Un contrôle du social qui se fait de plus en plus par l'intermédiaire des technologies dont les dispositifs sont avantageusement inodores, incolores et indolores. Ce d'autant que par les "*Peurs sur les villes*"¹⁰ propagées par trois décennies de lente mais efficace sécuritisation des discours, aidée par un contexte international alarmant quasi paranoïaque, nombre d'auteurs ont conclu à l'entrée de notre société dans une : "frénésie sécuritaire"¹¹, où l'autorité paternelle et ses interdits régénérés entendent régner et fantasmer en paix.

Finalement, nous semblons aboutir sur un certain "*penal welfarism*" décrit par les criminologues David Garland¹² ou Loïc Wacquant¹³, et repris par le sociologue Philippe Robert sous l'idée d'un : "*Etat social de sécurité*"¹⁴. Une "*nouvelle culture du contrôle*"¹⁵ s'impose et, par son intermédiaire, l'Etat et ses entités essaient de reprendre cours sur la communauté politique dont ils se sentent ou se voient déparatis. Par conséquent, il est tentant d'affirmer que se propagent des : "*pratiques de plus en plus illibérales d'Etats dits libéraux*"¹⁶ affectionnant la perspective ascendante des interdits, et questionnant *de facto* les désirs d'autonomie ou de liberté des individus.

Plus pragmatiquement, l'affaiblissement des organisations ou des recours légaux défendant traditionnellement cette autonomie et cette liberté d'esprit devrait effrayer les citoyens¹⁷. Victimes du

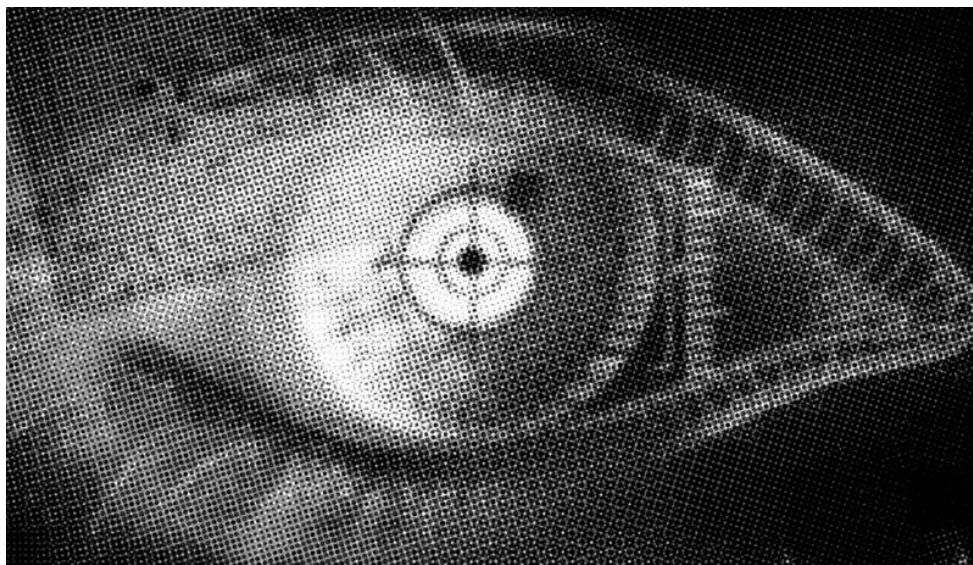
discours ambiant, comme du désintérêt pour le corps politique en général, il paraît souhaitable que ces dernières trouvent les moyens de se renouveler en pénétrant de nouveau le corps social et en regagnant en légitimité.

Ce d'autant qu'il y a un danger éprouvé de voir d'autres acteurs profiter de ces reculades. En particulier d'autres autorités qui, sans vouloir forcément participer à ce renforcement du contrôle social et de la limitation de l'autonomie par le renforcement des interdits, profitent de manière opportuniste de cette disqualification sociétale de la lutte pour la défense des libertés civiles. Des cas ont été observés en région bruxelloise où le relatif renouveau démocratique que représentent les mouvements de la société civile – par ce qu'il est communément compris comme étant de la *participation* –, peut être entravé de manière inquiétante par une classe politique frileuse défendant ses privilèges de *professionnels de la politique* supportée par quelques administrateurs trop peu autonomes. Certains s'accrochent aux branches, usant de leur pouvoir de potentat local en s'obstinant à vouloir tout contrôler. Ainsi, il a été observé à regret qu'ils n'hésitent pas à user de l'*interdit* et des forces de sécurité publique, face à certaines initiatives d'autonomisation de la sphère sociale, où individus, citoyens et institutions s'allient pour façonner la communauté sociale telle qu'ils la pensent ou la rêvent¹⁸.

Cette autonomie qui a marqué les intentions profondément modernes des héritiers des Lumières paraît donc des plus fragiles aujourd'hui, ce d'autant que

certaines sociétés en passe de devenir parmi les premières puissances mondiales – nous pensons ici à la Chine ou à la Russie –, la brime inlassablement. Questionnée ici par les désirs d'interdit et d'autorité perdue, elle est presque inexistante là-bas au nom d'un ordre idéologique et d'une conception de la communauté considérée comme gouvernable par la réprimande et l'asservissement de l'être.

Bertrand WERT
Chercheur en sciences sociales au CIR



¹ Voir son *Histoire de la sexualité* en trois volumes paru chez Gallimard entre 1976 et 1984.

² WEBER Max, *Le savant et le politique*, Paris, éd. La Découverte (coll. "Sciences humaines et sociales"), 2003, 210 p.

³ HABERMAS Jürgen, *Raison et légitimité. Problèmes de légitimation dans le capitalisme avancé*, Paris, éd. Payot (coll. "Critique de la politique"), 1978, p.135.

⁴ DUBET François, *Le déclin de l'institution*, Paris, éd. Seuil (coll. "L'épreuve des faits"), 2002, 422 p.

⁵ FUKUYAMA Francis, *La fin de l'histoire et le dernier homme*, Paris, éd. Flammarion (coll. "Champs"), 1992, 450 p.

⁶ Se référer au quotidien français *Libération*, du 16.02.2008, d'Eric Aeschmann, "Les droits de l'homme paralysent la démocratie. Pour Marcel Gauchet, la sacralisation des libertés nuit à la collectivité". Auteur de *Les religions et la violence* avec Lemaire Jacques et Suzanne Charles (1998)

⁷ *Ibidem*.

⁸ Voir l'article de Marcel Gauchet, "Les droits de l'homme ne sont pas une politique", repris dans sa publication : *La condition politique*, Paris, éd. Gallimard (coll. "Tel"), 2005, pp.1-26.

⁹ FOUCAULT Michel, *Surveiller et punir*, Paris, 1975, éd. Gallimard (coll. "Tel"), 360 p.

¹⁰ FERRET Jérôme et MOUHANNA Christian, *Peurs sur les villes*, Paris, éd. PUF (coll. "Sciences sociales et sociétés"), 2005, 229 p.

¹¹ MUCCHIELLI Laurent (dir.), *La frénésie sécuritaire. Retour à l'ordre et nouveau contrôle social*, Paris, 2008, éd. La Découverte (coll. "Sur le vif"), 138 p. ; voir aussi MARY Philippe, *Insécurité et pénalisation du social*, Bruxelles, éd. Labor (coll. "Quartier libre"), 2003, 94 p.

¹² GARLAND David, *The Culture of Control. Crime and Social Order in Contemporary Society*, Chicago, éd. University of Chicago Press, 2001, 297 p.

¹³ WACQUANT Loïc, *Parias urbains. Ghetto – Banlieues – Etat*, Paris, éd. La Découverte, 2006, 332 p.

¹⁴ ROBERT Philippe, "Une généalogie de l'insécurité contemporaine", dans, *Esprit*, n°290, décembre 2002, pp.35-70.

¹⁵ GARLAND David, "De nouveaux défis pour les sciences sociales de la déviance et de son contrôle. Adaptations politiques et culturelles des sociétés à forte criminalité", dans, *Déviance et Société*, 2007, vol. XXXI, n°4, pp.387-403.

¹⁶ BIGO Didier, "Globalized (in)security : the Field and the Ban-opticon", dans, BIGO Didier et TSOUKALA Anastassia (ed.), *Illiberal Practices of Liberal Regimes - the (in)Security Games*, Paris, éd. L'Harmattan, 2006, pp.5-49.

¹⁷ Nous pensons aux organismes de défenses des droits civils et de la dignité humaine : Ligue des droits de l'homme, institutions de promotion d'une pensée libre, ou encore dans le cas français, la Commission Nationale d'Informatique et des Libertés qui fête ses trente ans en 2008 et dont les avis sont de plus en plus régulièrement ignorés ; voir *Le Monde*, du 24.07.2008, MANDRAUD Isabelle, "Edvige, Cristina, Ardoise : la difficile mobilisation contre les fichiers de police". Ou bien encore l'article de MANACH Jean-Marc, du 16.07.2008, "A qui profite la CNIL ? (Edvige, Cristina, la DST, les RG, et caetera)", disponible sur le site du projet de recherche *Liberty and Security* mené dans le cadre du 6^e programme cadre de recherche et de développement de la Commission européenne : <http://www.libertysecurity.org/article2174.html>

¹⁸ Nous pensons ici aux initiatives portées par la plate-forme citoyenne et experte "Eau Water Zone" qui travaille dans le domaine du développement urbain durable ; voir : www.eauwaterzone.be. Et nous nous permettons de renvoyer à notre article non publié : Bertrand Wert, 19 juin 2008, "Les dérives des règlements généraux de police : réflexions sur l'entrave à la liberté d'expression du Bourgmestre d'Ixelles".